



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 28 février 2023 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

Absent : 0

Excusés : 4

**Présents :** Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Nicolas MULLER, Jeanine RICCOBENE, Nadine GEYER-HEILBRONN, Valérie VALIAME, Fanny LECERF, Sylvain BELLOTT, Lucy HUET.

**Excusés :**

- Dominique LEHMANN donne procuration à Nadine GEYER-HEILBRONN
- Gilles FAVARD donne procuration à Fanny LECERF
- Vincent FAHRER donne procuration à Florence ZEYSSOLFF
- Céline GOETZ donne procuration à Sylvain BELLOTT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire Rémy SCHENK, le vingt-trois février deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h10, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim.

Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

### ORDRE DU JOUR

**Point 1 :** Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 janvier 2023

**Point 2 :** Compte Administratif 2022

**Point 3 :** Compte de Gestion 2022

**Point 4 :** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Point 5 :** Acquisition de matériel : tracteur

**Point 6 :** Projet Adressage

**Point 7 :** Dénomination et numérotation d'une rue

**Point 8 :** Communications et informations diverses

## 1. Approbation du Procès-verbal du 24 janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle le principe de publication du compte-rendu des séances et de l'approbation du Procès-verbal :

La rédaction ainsi que l'affichage sous 8 jours du compte-rendu des assemblées délibérantes sont supprimés par la réforme.

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **13 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Valérie VALIAME) dans la forme et rédaction proposées.

## 2. Compte Administratif 2022

Le compte administratif 2022 a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2022.

### **Investissement :**

Dépenses prévues : **211 909,75 €**

Recettes prévues : **211 909,75 €**

Réalisées :

Dépenses : **140 768,88 €**

Recettes : **58 884,14 €**

### **Fonctionnement :**

Dépenses prévues : **1 081 405,56 €**

Recettes prévues : **1 081 405,56 €**

Réalisées :

Dépenses : **737 947,91 €**

Recettes : **1 175 875,31 €**

### **Résultat de l'exercice**

Investissement : - 81 884,74 € (déficit)

Fonctionnement : 437 927,40 €

**Résultat global : 356 042,66 € excédent**

**La somme disponible à reporter en excédent sur le budget primitif dans la section de fonctionnement recette de 2023 s'élève à 356 042,66 € (report 002).**

Après cet exposé, M. le Maire quitte la séance, M. Bruno HEILBRONN, adjoint au maire, est désigné pour assurer la présidence de la séance. Il soumet le Compte Administratif 2022 au vote tel qu'il a été présenté et arrêté ci-dessus :

Le Compte Administratif 2022 du budget principal est adopté à **l'unanimité à 14 voix POUR.**

### 3. Compte de Gestion 2022

Le Compte de Gestion de l'exercice 2022, établi par M. le Trésorier, fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et titres émis en 2022.

De plus, les balances et clôture du Compte de Gestion sont identiques à celles du Compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal,

- Constatant que les chiffres du Compte Administratif 2022 sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par le Trésorier d'Erstein,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier à **l'unanimité à 14 voix POUR.**

### 4. Affiche du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de dépenses d'investissement :	81 884,74 €
Un excédent de recettes de fonctionnement :	437 927,40 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	437 927,40 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	81 884,74 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	356 042,66 €

La délibération est adoptée à **l'unanimité à 14 voix POUR.**

### 5. Acquisition de matériel : tracteur

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Obenheim était en possession d'un tracteur en location de marque CLAAS de novembre 2017 à février 2022.

Depuis la Commune d'Obenheim compte dans son inventaire uniquement le tracteur ISEKI acquis en 2017. Celui-ci est utilisé pour l'arrosage en période estivale mais ne peut pas tracter de benne, ni être utilisé avec l'épareuse, le broyeur ou la lame à neige.

Il serait judicieux pour la Commune d'acquérir un autre tracteur adapté pour ces travaux.

Monsieur le Maire présente deux tracteurs.

Les ETS CROVISIER de Benfeld nous propose :

- Un tracteur de marque VALTRA, modèle N82  
Etat : occasion – très bon état  
Année : 2013  
Nombre d'heure : 1 950 heures  
Équipement : Climatisation  
Proposition de prix : **50 000,00 € TTC**  
Équipement supplémentaire à prévoir :  
Relevage avant + équipement arrière pour une épareuse (valeur environ **10 000,00 €**)

Monsieur FRITSCH Christophe, particulier, nous propose :

- Un tracteur de marque New Holland TL100  
Etat : bon état  
Année : 2004  
Nombre d'heure : 6 218 heures  
Équipement : Avec chargeur ALO QUICKE Q950  
Estimation du prix : **30 000,00 € TTC**

Il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 à l'article 21828 – Autres matériels de transports.

Après quelques discussions concernant l'acquisition ou non d'un deuxième tracteur pour la commune, il est proposé de passer à un premier vote relatif à l'acquisition ou non d'un tracteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Valérie VALIAME – Nadine GEYER HEILBRONN – Dominique LEHMANN – Jeanine RICCOBENE – Céline GOETZ) décide :

**-D'ACQUERIR** un tracteur d'une puissance nécessaire aux travaux relatés.

Un deuxième vote est proposé relatif au choix d'achat de ce tracteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Valérie VALIAME – Nadine GEYER HEILBRONN – Dominique LEHMANN – Jeanine RICCOBENE) décide :

- **D'ACQUERIR** le tracteur de Monsieur FRITSCH Christophe  
de marque New Holland TL100  
Année : 2004  
Nombre d'heure : 6 218 heures
- au prix de vente de **30 000,00 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches administratives auprès des autorités administratives compétentes.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 à l'article 21828 - Autres matériels de transports.

## 6. Projet d'adressage

La Commune d'Obenheim, en partenariat avec La Poste, réalise un projet d'adressage.

Ce projet consiste à diagnostiquer les différentes problématiques liées à l'adressage, c'est-à-dire les lieux publics sans adresse (cimetière), des rues sans nom de voie (city stade, stade de foot), des adresses avec des lieux-dits, des incohérences entre les numéros pairs et impairs.

Cet audit permettra, au final, de mettre à jour la base des adresses qui servira notamment aux secours afin de trouver plus facilement les lieux d'interventions, à mettre à jour le Cadastre, les éditeurs de logiciels GPS...

La restitution de l'Audit permet de constater quelques incohérences telle que :

- Rue de Sand : pas de numéro pour la péniche ;
- Rue du Bataillon de Marche 24 : voie avec beaucoup de numéro d'extension et incohérence entre pairs et impairs ;
- Rue du Général de Gaulle : besoin de cohérence dans la numérotation ;
- Rue de Daubensand : pas de numérotation pour les entreprises installées dans l'ancienne usine EMTEC ;
- Rue de Strasbourg : incohérence dans la numérotation paire et impaire. Pas de numéro pour le cimetière, pas de numéro pour le Chalet ;
- Lieu dit Hinter der Pfann : donner un libellé de voie ;
- Lieu dit Saeffelmatt : donner un libellé de voie ;
- Rue du Moulin : attribuer des numéros ;
- Local APPMA : attribuer un numéro de rue ;
- Attribuer un nom de voie et un numéro pour le stade de foot, la salle des fêtes, le city stade, l'atelier municipal et les deux propriétés, actuellement numérotées 22A et 23A rue Neuve .

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Rue de Sand : attribuer le n° **3B** rue de Sand pour la Péniche Tchi-Tchi ;
- Rue du Bataillon de Marche 24 : ne pas renuméroter ;
- Rue du Général de Gaulle : ne pas renuméroter ;
- Rue de Daubensand : concerne le domaine privé – ne nous concerne pas ;
- Rue de Strasbourg : ne pas renuméroter l'ensemble de la rue ;  
mais : attribuer le numéro **39C rue de Strasbourg** pour le cimetière ;  
Attribuer le numéro **60 rue de Strasbourg** pour le Chalet ;
- Lieu dit Hinter der Pfann : renommer « **rue Hinter der Pfann** » ;
- Lieu dit Saeffelmatt : attribuer le **15 rue de la Forêt** ;
- Rue du Moulin : attribuer des numéros à chaque propriété ;
- Local APPMA : attribuer le **2 rue Lucie Berger** ;
- Attribuer un nom de voie et un numéro pour le stade de foot, la salle des fêtes, le city stade, l'atelier municipal et les deux propriétés, actuellement numérotées 22A et 23A rue Neuve .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à **l'unanimité à 14 voix POUR** :

- **D'APPROUVER** l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de nommer la voie concernant le stade de foot, la salle des fêtes, le city stade, l'atelier municipal et les deux propriétés, actuellement numérotées 22A et 23A rue Neuve.

## 7. Dénomination et numérotation d'une rue

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de service publics, tels que les secours et la connexion de réseaux ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance de courriers et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant, l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un nom de voie et un numéro pour le stade de foot / le club house, la salle des fêtes, le city stade / l'aire de jeux, l'atelier municipal et les deux propriétés, actuellement au 22A et 23A rue Neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 13 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Lucy HUET) :

- **D'ATTRIBUER** la dénomination de voie « rue du Stade »
  
- **D'ADOPTER** la numérotation suivante :
  - ☞ Atelier municipal : 1 rue du Stade
  - ☞ Stade de foot et club house : 2 rue du Stade
  - ☞ Propriété 22A : 3 rue du Stade
  - ☞ Salle des fêtes : 4 rue du Stade
  - ☞ Propriété 23A : 5 rue du Stade
  - ☞ City stade / aire de jeux : 6 rue du Stade
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 8. Communications et informations diverses

### **Voirie :**

Le marquage au sol (passages piétons, bande stop et cédez le passage) seront repeints, par une entreprise extérieure, dès que les conditions météorologiques le permettront.

### **Pompiers :**

La grande pompe à bras a été récupérée le lundi 13 février 2023, par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin, comme convenu lors de la séance du 24.01.2023.

### **Ecoles :**

Au vu des effectifs actuels, l'école d'Obenheim risque une fermeture de classe, au mois de septembre. Une nouvelle évaluation sera effectuée par l'éducation nationale en juin afin de définir si cette fermeture sera effective ou non.

### **Ecole maternelle :**

Une rénovation de la toiture doit être effectuée afin de préserver l'étanchéité du bâtiment. Les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires.

### **Aire de jeux :**

Le remplacement de la poutre et du rondin de la balançoire sera effectué prochainement par le service technique.

### **Après-midi récréatif :**

L'association Alter Ego, présidée par Mme Florence ZEYSSOLFF, a mis en place des après-midi récréatifs.

Le mardi 28 février a eu lieu la première rencontre, dans la salle commune de la résidence sénior. 7 personnes de la résidence et 3 personnes extérieures se sont retrouvées pour profiter d'un moment convivial en jouant à des jeux de sociétés.

Ces rencontres seront proposées tous les 15 jours, les mardis après-midi.

### **Cadeau :**

Monsieur Gérard BLANPIED a offert un splendide tableau du blason de la commune, entièrement fait en marqueterie. Un cadeau de remerciement lui sera remis.

### **Activité économique :**

Monsieur le Maire annonce l'ouverture prochaine d'un restaurant à Gerstheim, « Bell Alsace », anciennement « Chez Frantz ». Les propriétaires sont domiciliés à Obenheim.

### **SMICTOM :**

Le SMICTOM nous informe que depuis le 06 février dernier, chaque borne d'apport volontaire biodéchet sera collectée et lavée 2 fois par semaine toute l'année et plus en période estivale.

### **Salle des fêtes :**

Monsieur le Maire présente l'avancement des investigations concernant les travaux. Les travaux seront probablement effectués en deux phases.

La première phase concernera l'isolation de la toiture, des façades, du sol et le changement des menuiseries pour le bâtiment actuel.

Un diagnostic de la structure métallique est cependant nécessaire. Il permettra de déterminer l'état de contrainte de la charpente pour envisager la conservation en l'état ou un renforcement des portiques.

Des échanges, avec des services de l'État, sont en cours afin d'évaluer les subventions que nous pourrions obtenir pour la première phase des travaux, notamment par :

- Climaxion (Grand Est – Rénovation énergétique des bâtiments publics)
- Fonds Communal Alsacien dispositif de la Collectivité Européenne d'Alsace)
- Fonds Verts (Ministère de la transition écologique)
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Il conviendra dans un prochain conseil municipal de mettre en œuvre les procédures obligatoires de cette première phase.

La deuxième phase concernera la construction d'une extension et de l'aménagement des annexes.

**Dates des prochaines séances :**

Le Mardi 28 mars

Le Mardi 25 avril

Le Mardi 23 mai

Le Mardi 20 juin

Le Mardi 12 septembre

Le Mardi 24 octobre

Le Mardi 28 novembre

Le Mardi 12 décembre

Les séances sont prévues à 20h.

**Dates à retenir :**

25 mars : concert de la Musique Harmonie

6 avril : loto de Pâques

15 avril : Owemerputz

Jumelage sur l'île d'Ouessant – du 26.05 au 30.05.2023

La séance est levée à 23h15.

La liste de présence signée par les membres du Conseil Municipal est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétaire de séance  
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,  
Rémy SCHENK